



Question écrite

Autorisation d'absence suite aux effets secondaires sévères de la vaccination contre la covid-19 pour les agents hospitaliers.

Mme Marie-Claude Varailles attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des agents hospitaliers subissant de violents effets secondaires consécutifs à la vaccination contre la covid-19, nécessitant un arrêt de travail.

Elle a été interpellée par le syndicat CFDT santé sociaux qui signale la différence de traitement entre les centres hospitaliers qui positionnent ces victimes sur des autorisations d'absences ou des repos hebdomadaires, quand d'autres les positionnent sur des arrêts maladie, entraînant une perte de salaire due au jour de carence et à l'impact sur la prime de présentéisme.

Alors que le personnel hospitalier subit de plein fouet la crise pandémique depuis maintenant plus d'un an, et que nous savons les réticences de certains d'entre eux à se faire vacciner, un geste en faveur des personnels subissant des effets secondaires du vaccin nécessitant un arrêt de travail exprimerait une forme de reconnaissance de leur engagement pendant cette crise.

Compte tenu de ces éléments, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement prévoit de prendre des mesures spécifiques pour soutenir le personnel hospitalier durement affecté par la crise épidémique.